



AYTRÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre, le Conseil d'Administration du CCAS, s'est réuni en session ordinaire,

- SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Mme Hélène RATA,
- Etaient présents : Mme CHATENAY-MORENO Valentine, M. LATREUILLE Arnaud, Mme de SAINT DO Hélène, M. TATOU Abdelouahed, Mme BEAUMEISTER Joseline, Mme VELLY Julie, M. DESSED Jacky, Mme QUINTEL Julie, Mme GEHAUT Annie, M. JEAN Stéphane,
- Absents excusés représentés : M. VIEULES Robin ayant donné pouvoir à Mme CHATENAY-MORENO Valentine, Mme GIRARD Martine ayant donné pouvoir à Mme GEHAUT Annie, M. SEYLER Patrice ayant donné pouvoir à Mme de SAINT-DO Hélène ;
- Absents excusés : Mme RAGOT Isabelle, M. OLAZABAL Txomin
- Absents : Mme LEPARC Alice, Mme NIVAUULT Nadine, Mme DESPRES Sophie,
- Secrétaire de séance : Mme BEAUMEISTER Joseline
- Invitées : Mme BALLERY Muriel, directrice du CCAS, Sue GAYRAUD, assistante de direction

N°D47_26

DATE DE CONVOCATION 11/09/2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE 19

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS (dont la présidente)
OU AYANT DONNÉ UNE PROCURATION 14

NOMBRE DE VOTANTS 14 CONTRE 00

POUR 14 ABSTENTIONS 00

Objet : POLE DIRECTION : Renouvellement de l'adhésion à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Aunis Sud et désignation d'un représentant titulaire et suppléant.

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), instaurées par la loi de modernisation de notre système de santé, regroupent les professionnels de santé d'un territoire afin d'optimiser l'accès aux soins, d'organiser les parcours des patients et de mener des actions de prévention.

La CPTS Aunis Sud intervient sur notre territoire et constitue un acteur de santé incontournable pour la population. Pour participer activement à la gouvernance de cette structure, accompagner ses projets locaux de santé publique et faire le lien avec les services de notre collectivité, il convient d'y adhérer formellement et d'y nommer un représentant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de santé et les statuts de l'association de la CPTS Aunis Sud ;

Le Conseil d'Administration, après avoir voté, décide :

Article 1^{er} : D'approuver le renouvellement de l'adhésion du CCAS à l'association de la CPTS Aunis Sud du 1^{er} octobre au 30 septembre 2027 pour un montant de 15€.

Article 2 : De désigner un représentant titulaire et d'un suppléant pour siéger au sein de ses instances (Assemblée Générale, Conseil d'Administration).

- **Julie VELLY, membre du Conseil d'administration du CCAS D'Aytré**, en qualité de représentant titulaire pour siéger au sein des instances de la CPTS Aunis Sud.
- **Arnaud LATRUEUILLE, 1^{er} adjoint de la mairie d'Aytré**, en qualité de représentant suppléant.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente du CCAS,



Valentine CHATENAY-MORENO